

Edition du
"REVEIL DU NORD"
Bureaux à PARIS
12, boulevard Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX Téléphone 9-54
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 11-35
5, rue Desurmont, 5

BARS POSTAUX

On a beaucoup parlé des P. T. T. ces temps derniers, le grand maître de cette institution s'étant lui-même chargé d'organiser le tam-tam autour des services postaux télégraphiques et téléphoniques. Ayant pu faire peu de bruit son personnel dans un circuitaire qui provoque de la part de ce dernier de vigoureuses protestations, le public fit chorus et l'on assista dans les journaux à un feu croisé de reproches et d'accusations que se lançaient à la tête le ministre, les postiers et les usagers.

Pour un spectateur impartial, les torts et les raisons se trouvent partagés. L'administration ne montre pas à perfectionner son matériel et son outillage ou enthousiaste débordant, parce qu'elle n'a pas pour cela les crédits nécessaires ; les employés, comme les autres citoyens, ont des jours où ils ne se sent pas levés du bon vouloir et les usagers ne mettent pas toujours la complaisance adéquate à une marche régulière du service.

C'est pourquoi, suivant les circonstances, on peut tout ou blâmer le fonctionnement des P. T. T. sans faire preuve d'injustice. C'est l'équitable jugement que l'on peut porter quand on stationne devant un guichet dans la queue qui s'allonge devant un guichet derrière lequel un employé rempli des mondanités, appose des cachets, reçoit et rend le monnaie.

On ne manque pas ce effet d'observer que, si l'administration ouvrait deux guichets de plus, la durée de l'attente serait réduite des deux tiers, que si l'employé était spécialisé, uniquement dans les effets d'argent, au lieu d'être à la fois banquier, postier, télégraphiste et sondeur, il expédierait plus d'effets dans le même laps de temps et enfin que si le public savait remplir comme il faut les « formules » qu'il lui, il n'y aurait pas autant de fausses manœuvres, de récriminations et d'explosions de mauvais vouloir de part et d'autre.

Et l'on reproche aux demoiselles de téléphone de se mettre de la poudre de riz au lieu de donner une communication, il ne faudrait pas non plus perdre de vue qu'il n'y a pas vingt personnes sur cent qui savent se servir correctement du téléphone.

Mais pour que ce change, il faudra, je crois encore bien du temps ; il y a beaucoup à faire pour que chacun comprenne bien son rôle et le joue bien. C'est pourquoi je me permets de suggérer une petite réforme qui permettrait tout de suite une amélioration considérable des relations du public avec l'administration des P. T. T., tout en apportant à

notre excellent M. Chéron quelques suppléments de recettes, qui, même en ces temps de dégrèvement, ne seraient pas à négliger. Ma proposition tend simplement à soulever un bar à chaque bureau de poste.

Je vous suppose assez intelligent pour percevoir immédiatement les immenses avantages de cette création. En entrant au bureau de poste, on n'auroit qu'à prendre un numéro à la souche accrochée à la porte, à aller jusqu'au guichet où l'on attend tranquillement à se faire servir un bock bien tiré ou un apéro tassé. Ce serait même bien le diable si, parmi les autres clients qui attendent leur tour, on n'avait pas trois ou quatre personnes qui se feraient attendre.

Et vous verriez comme le temps passerait vite ! On serait tout surpris d'entendre appeler son numéro pour passer au guichet et se faire servir un bock bien tiré ou un apéro tassé.

Il ne manquerait pas de gens qui se dérangeraient volontiers pour aller chercher un litre de dix sous, distillé d'aussi bon coup de blanc ou un petit Weinbrüchlein.

Et le personnel ne serait pas difficile à trouver ; les retraités de l'Administration, anciens contrôleurs, facteurs honoraires, se feraient un plaisir de venir regarder, de derrière le comptoir, tourner les copains.

On objectera peut-être que cette extension du caractère commercial qu'on essaie de donner à l'exploitation des P. T. T. peut conduire à de regrettables abus, quand ce ne serait que celui des liqueurs fortes et que la présence éventuelle d'un alcool dans les locaux administratifs serait particulièrement scandaleuse. D'abord, il n'existe pas de réglementation qui interdise aux ivrognes de pénétrer dans les bureaux de poste et l'on ne peut raisonnablement pas établir des traitements différents, selon que l'origine de la cuite est à l'extérieur et à l'intérieur.

Et puis, après tout, la place des cochards n'est-elle pas aux postes. On allongera un peu l'enseigne des Bureaux, qui deviendra : « Postes, Télégraphes, et de police ».

Et le tabac étant également un monopole, on y passera les clients avec une autorité que l'on est en droit de contester à la police judiciaire.

E. VERMEERSEN.

LA CHIMIE PEUT-ELLE FABRIQUER LA VIE ?



Le docteur américain Paul H. Boyl, vient de faire d'étonnantes déclarations au sujet des progrès scientifiques accomplis au cours de l'année écoulée.

« Il n'y a rien de secret et de surprenant dans le processus de la vie humaine, soulève-t-il, la protéine n'est rien d'autre qu'un composé chimique et je ne vois pas pourquoi nous n'arriverions pas à le fabriquer scientifiquement dans nos laboratoires. »

Notre photo montre le professeur Paul H. Boyl. (W.W. P.).

La veille de sa libération un détenu rossa un gardien à la prison de Douai

Alexandre Cheval, âgé de 41 ans, demeurant à Caullery, dans le Cambrésis, détenu à la prison de Guincy, était libérable aujourd'hui dimanche.

Il terminait une peine de six mois de prison pour coups et blessures. Plusieurs fois condamné, c'était le cas de la dire le Cheval de retour.

Hier matin, vers 9 heures, alors qu'on se baignait dans la piscine, le détenu se précipita soudain sur le surveillant et le roua de coups.

D'autres gardiens accoururent au secours de leur camarade et maîtrisèrent l'énergumène qui finalement fut mis en cellule.

A ce petit jeu-là, l'irascible Cheval a des chances de rester longtemps en prison, mais à ce propos, il s'est fait inutile de signaler que le prisonnier Cheval, qui se trouve dans les dix cent détenus, ne compte qu'un effectif de treize gardiens.

Le noyé d'Erquelines n'a pas encore été identifié

Un certain mystère règne encore autour de la morture découverte faite dans le canal de la Sambre, près d'Erquelines. Longtemps on crut à l'hypothèse d'un crime, ce qui dans le présent était le plus plausible en raison de l'état du cadavre, le corps de l'homme paraissant coupé en certains endroits comme pour faciliter un transport clandestin du lugubre colis.

Tout d'abord il semblait que l'homme avait en la gorge sectionnée, ainsi que les diverses articulations des membres, et qu'il avait été frappé à coups de poignard, mais rien n'est moins sûr à l'heure actuelle, sauf en ce qui concerne les tendons qui retiennent sous le bassin les jambes l'une à l'autre. Il est possible que cette provision d'un coup de couteau, mais ne peut-on pas admettre également que le corps se fût éparpillé en plusieurs morceaux par le choc d'un remorqueur ou par l'éclat d'une bombe.

Reste le fait de l'ivoire repoussé entièrement du crâne, qui est assez bizarre. On s'est expliqué, et disant que les éléments avaient pu être arrachés par l'hélice d'un remorqueur l'ivoire qu'il en avait suivi les données de l'autopsie, il s'agit d'un accident, mais des renseignements recueillis à l'endroit de la morture, on se trouve en présence d'un crime, et cette hypothèse nouvelle était encore fortement envisagée. Enfin, crime ou accident, le cadavre n'est toujours pas identifié.

Une famille de Thun-avek avait le gendarme d'Erquelines de la disparition d'un de ses membres mais ces déclarations n'ont pas encore été vérifiées.

L'enquête que poursuivent les magistrats avec toute l'habileté possible permettra peut-être de découvrir les vraies causes de cette mort, et peut-être ne serons-nous plus longtemps à connaître l'identité du malheureux.

Natalis Dumez l'ex-maire de Bailleul devant la Cour d'Appel

Le procès de détournement de fonds a été appelé hier, samedi. Les juges ont décidé de mettre l'affaire en délibéré.

Natalis Dumez, l'ex-maire préparateur de Bailleul, a comparu hier devant la Cour d'Appel de Douai.

Dans la petite salle d'audience de la 4^e chambre qu'une foule inusitée, avait envahi, l'ex-maire préparateur de Bailleul, en sa qualité de défendeur, était accompagné de son avocat, M. L. L. Quant aux faits qu'avec le rapport, avocats et ministère public ont énoncés et commentés suivant le cas, est-il besoin de les rappeler ?

L'affaire a fait assez de bruit et ses échos ont dépassé non seulement le cadre de la petite ville de Bailleul mais les limites du département et de l'ain encore.

En quelques mots résumons les :

Trois millions détournés

Natalis Dumez a été poursuivi devant le Tribunal de Douai pour détournement de fonds. Les faits sont les suivants : Demeurant à Bailleul, il a détourné trois millions de francs au profit de la Coopérative de Reconstruction de Bailleul et de la Coopérative des Eglises de la ville de Bailleul. Les sommes détournées ont été employées à la reconstruction de la ville de Bailleul. Les juges ont décidé de mettre l'affaire en délibéré.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

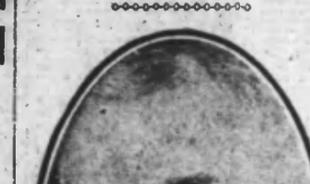
Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

Par jugement du 6 novembre dernier, le Tribunal a condamné l'ancien Maire de Bailleul à cinq ans de prison, maximum de la peine. Il a accordé une inamovibilité morale de principe de un franc au Préfet du Nord et à la Coopérative de reconstruction des Eglises de la ville de Bailleul. Les juges ont également condamné Dumez à cinq ans de prison, maximum de la peine.

LA MORT A FRAPPÉ LE LEADER DE LA PAIX



L'Américain Edward W. Bok, éditeur, auteur et philanthrope, surnommé « le leader de la paix », est mort à l'âge de 65 ans, à Lake Wales, en Floride.

Le décès de M. Bok, qui avait été atteint d'une attaque cérébrale, a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

M. Bok était un homme d'une grande culture et d'une grande activité. Il avait été président de la Commission de la Paix à la Haye en 1907.

Il avait également été président de la Commission de la Paix à La Haye en 1918. Sa mort est une perte pour le mouvement de la paix.

Le décès de M. Bok a été annoncé hier par son fils, M. W. Bok.

Décisive intervention de M. Philipp Snowden hier à La Haye

En réponse, les délégués allemands ont déclaré qu'ils allaient remettre une note sur les points litigieux et qu'on se prononcera.

La conférence est entrée, hier matin, dans une phase décisive. Au cours d'une séance tenue par la Commission des réparations allemandes, M. Jaspard, qui présidait, ayant demandé qu'on précisât l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

M. Snowden demanda la parole.

Quand il eut terminé, M. Philipp Snowden demanda la parole. Il dit qu'il devait exprimer sa pensée avec la plus franche franchise. Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent. Il est important, dit-il, de faire connaître l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des détails, soit pour rétablir, soit pour consulter le cabinet du Reich.

Son collègue allemand, M. Moldenhauer développa alors de nouvelles considérations sur le thoratoire.

NOTRE GRAND CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

La Liste des Lauréats

- 1.700 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.701 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.702 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.703 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.704 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.705 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.706 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.707 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.708 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.709 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.710 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.711 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.712 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.713 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.714 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.715 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.716 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.717 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.718 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.719 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.720 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.721 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.722 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.723 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.724 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.725 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.726 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.727 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.728 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.729 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.730 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.731 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.732 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.733 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.734 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.735 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.736 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.737 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.738 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.739 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.740 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.741 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.742 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.743 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.744 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.745 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.746 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.747 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.748 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.749 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.
- 1.750 M. DUPONT, 17 rue de la Paix, 17.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS GRANDE CURIOSITE DU MON JE

2537 prix valant 152